

Demande déposée le 04/02/2025 et complétée le 07/04/2025	
Par :	Monsieur MAURY DAVID JEAN-FRANCOIS
Demeurant à :	58 RTE DE BASSY 24400 SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN
Sur un terrain sis à :	58 RTE DE BASSY 24400 SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN 462 I 621
Nature des Travaux :	Construction d'un chalet en bois

N° PC 024 462 25 00003

**Le Maire de la Ville de SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN**

Vu la demande de permis de construire présentée le 04/02/2025 par Monsieur MAURY DAVID JEAN-FRANCOIS ;

Vu l'objet de la demande ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/04/2004, révisé le 04/10/2008, modifié le 20/05/2006, le 04/10/2008, le 21/09/2012, le 04/04/2014 et le 07/04/2021 ;

Vu le règlement afférent à la zone **Ud** ;

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée de l'Isle approuvé par arrêté préfectoral le 06/07/2009 ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article Ud-11 du Plan local d'Urbanisme, « les toitures doivent être couverts soit en tuiles canal ou romanes ou similaires avec une pente inférieure à 60%, soit en tuiles plates ou similaires avec une pente supérieure à 120%, soit en zinc » ;

**Considérant** que le projet porte sur une toiture faite en plaque PVC imitation tuile ;

**Considérant** que le projet ne respect pas l'article Ud-11 du Plan Local d'Urbanisme ;

**ARRETE**

**Article 1** : Le présent Permis de Construire est **REFUSE**.

Fait à SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN

Le 30/04/2025

Le Maire, Michel FLORENTY



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.** A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet "[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)".

